



الشركة الوطنية للنقل و الوسائل اللوجيستكية
SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

ROYAUME DU MAROC
SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS
ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°13/DAGP/2018
(Séance d'ouverture publique)

Le 24 Décembre 2018 à 12h00, il sera procédé au Siège de la Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL), Sis Avenue Al Fadila, Quartier Industriel C-Y-M, B.P 114 à Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert la remise en service de la station de carburant du centre logistique SNTL de Mohammedia et la fourniture de gasoil.

Le dossier d'appel d'offres est à retirer gratuitement auprès du service Achats (bureau 315) à la SNTL à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du site Web de la SNTL : www.sntlgroup.ma et au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire sur première demande est fixé à : 400.000,00 Dhs (quatre cent mille Dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées à :

- 1. Estimation de la remise en état de la station de service : 600.000 Dhs TTC (six cent mille dirhams TTC);**
- 2. Estimation unitaire approvisionnement au niveau de la station de service de la SNTL : 9.000 Dhs TTC M³ (neuf mille dirhams TTC M³);**
- 3. Estimation unitaire moyenne des approvisionnements au niveau du réseau de station de service du fournisseur : 9.000 Dhs TTC M³ (neuf mille dirhams TTC M³).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de la SNTL du 01 Août 2014.

Les concurrents peuvent soit :

- Déposer, contre récépissé leurs plis au service Achats de la SNTL (Bureau 315), sis avenue Al Fadila, Quartier Industriel C-Y-M, B.P 114 à Rabat.
- Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse susvisée.
- Les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.